

NN a du coeur pour ceux qui en ont

Besoin d'aide ? Des questions par rapport à ce document ? N'hésitez pas à contacter votre courtier.

Objectif	NN récompense les donneurs d'organes en leur offrant une réduction de 5% sur le tarif normal. Leur engagement permet en effet de sauver des vies. La seule condition est que le client s'enregistre officiellement comme donneur d'organes. Cet enregistrement est très simple. Il se fait à l'aide d'un formulaire disponible sur le site de Beldonor (www.beldonor.be). Une fois ce formulaire rempli, le client doit simplement le faire enregistrer au Registre National en se rendant auprès du service population de sa commune.
Conditions	<ul style="list-style-type: none">• pour toutes les polices «assurance survie» Flexicover, Hypo Cover ou Partner Cover à partir du 1/3/2009 (rédigées après le 1/3/2009)• la durée de la police doit être de 10 ans minimum (3 ans si le capital est supérieur à 500 000 euros)• capital assuré lors de la prise d'effet de la police: minimum 100 000 euros• dans le cas de la formule Deux Têtes, la réduction n'est accordée que si les deux assurés décident de devenir donneurs• NN doit avoir reçu la preuve de l'enregistrement du client comme donneur d'organes avant la rédaction de la police• la réduction est accordée quel que soit le tarif
Réduction sur la prime	<ul style="list-style-type: none">• La réduction est de 5% sur la prime principale (forfait, commission forfaitaire, surprimes et taxes éventuelles compris) mais ne s'applique pas aux garanties complémentaires.• La réduction est appliquée à toutes les primes (donc au rachat en cas de rachat, et à toutes les primes à venir en cas de primes annuelles).
Modalités pratiques	<ul style="list-style-type: none">• demander à devenir donneur d'organes est simple et gratuit. Sur www.beldonor.be, le client trouve un formulaire qu'il peut imprimer, remplir puis présenter au service population de sa commune. Sa volonté est ensuite inscrite au Registre National.• Le client reçoit immédiatement un document confirmant son enregistrement en tant que donneur d'organes. NN demande une copie de ce document et le joint à la proposition.
Offre	<ul style="list-style-type: none">• Sur toutes les offres qui répondent aux conditions, on stipule qu'il est possible d'offrir une réduction de 5% sur la prime si l'assuré a été enregistré comme donneur d'organes.• Pour le reste, l'offre est identique à une offre normale.
Proposition	Il est préférable de joindre une copie de la volonté du client à la proposition.
Police et Conditions Générales	<ul style="list-style-type: none">• La réduction n'est accordée qu'à la prise d'effet de la police.• Si le client retire sa volonté de devenir donneur d'organes, il doit en informer NN. Dès ce moment, la réduction n'est plus d'application.• NN se réserve le droit de demander chaque année au client la confirmation de sa volonté.• La police est identique à une police normale. La lettre d'accompagnement mentionne simplement que le client bénéficie d'une réduction sur la prime en tant que donneur d'organes.• Les Conditions sont fixées dans les Conditions Générales.

**Commission du
courtier**

- Commission d'encaissement normale, pourcentage d'encaissement au choix.
- Commission de rappel normale.